



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Stage professionnels pour les jeunes diplômés

Question écrite n° 8556

Texte de la question

M. Karl Olive attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur les obstacles rencontrés par les jeunes diplômés souhaitant se réorienter professionnellement. Selon une étude publiée en mars 2025 par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, un jeune sur quatre souhaite changer de métier. De nombreux jeunes diplômés constatent en effet que leur formation initiale ne correspond plus à leurs projets professionnels ou aux évolutions du marché de l'emploi. Faute de dispositifs spécifiquement conçus pour accompagner une réorientation après des études longues, ils peinent à acquérir une expérience dans un nouveau domaine sans reprendre des études longues ou coûteuses. Pour autant, le problème de la réorientation des jeunes diplômés est plus large. Même lorsque leur diplôme est en adéquation avec les secteurs qu'ils souhaitent intégrer, l'absence d'une expérience professionnelle sous forme de stage constitue un frein à la première embauche, de nombreux employeurs exigeant une expérience pratique préalable. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement envisage d'ouvrir aux jeunes diplômés, pendant une durée limitée après l'obtention de leur diplôme, la possibilité de conclure des conventions de stage pour faciliter leur intégration ou leur réorientation professionnelle. Il lui demande également si le Gouvernement étudie l'opportunité de s'inspirer des dispositifs existants dans d'autres pays européens, tels que le programme *Stage First* en Belgique, afin de favoriser l'accès des jeunes diplômés à une expérience professionnelle après leurs études.

Données clés

Auteur : [M. Karl Olive](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8556

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025